



Demande de permis de construire

Faisant l'objet d'une enquête publique – art. 103 LATC

Les documents ci-dessous sont à remettre au Greffe municipal.

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé.

Documents à fournir

Les documents sont à fournir en 2 exemplaires papiers, datés et signés ainsi que par voie électronique :

- Un plan de situation du géomètre (original et mis à jour selon les indications du registre foncier) ;
- Le(s) plan(s) de l'ouvrage, établi(s) par un mandataire inscrit au registre des mandataires qualifiés tenu par la CAMAC, permettant une bonne compréhension [plan(s) – coupe(s) – élévation(s) à l'échelle 1:50 ou 1:100] ;
- Le formulaire officiel "questionnaire général pour demande de permis de construire", à remplir en ligne sur le site de l'état de Vaud (CAMAC) ;
- Les formulaires annexes selon liste activée en remplissant le "questionnaire général pour demande de permis de construire" ;
- Le bilan thermique selon la norme SIA 380/1 ou SN 520 380/1 (éd. 2016) ;
- Le diagnostic amiante (selon art. 103a LATC) pour les démolitions et transformations de bâtiments construits avant 1991 ;
- Le formulaire 43, un plan et un concept de protection incendie ;
- Le formulaire "Plan d'élimination des déchets"
[vd.ch/environnement/dechets](https://www.vd.ch/environnement/dechets)
- L'attestation de conformité pour l'envoi des documents électroniques.



Ces documents sont à fournir dans le respect des directives de la CAMAC :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sg-dinf/camac/fichiers_pdf/2022.05.31_Directive_dématérialisation_CAMAC_vfin.pdf

Adresse

Administration communale
Route d'Echallens 1
1417 Essertines-sur-Yverdon

Contact

024 435 13 88
greffe@essertines-sur-yverdon.ch
[essertines-sur-yverdon.ch](https://www.essertines-sur-yverdon.ch)

Horaires

Lun : 17:00 - 18:15
mar - mer - jeu : 8:30 - 11:00